

COMMUNE DE MORSCHWILLER

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 SEPTEMBRE 2018 à 20h15

sous la présidence de Monsieur Damien WINLING, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers absents : 2 (dont 2 procurations)

Date de la convocation : 11 septembre 2018

Présents : M. Damien WINLING – Maire, Mme Alice VOGEL, M. Hubert KANDEL – Adjoints, M. Philippe BAAL, Mme Emmanuelle DOLLINGER, M. Eric KIEFFER, Mme Marie-Rose KURTZ, M. Frédéric MEYER, Mme Carine STEINMETZ, M. Thierry STURTZER et M. Rémy WAGNER.

Absents excusés avec procurations : Mme Frédérique KANDEL qui a donné procuration de vote à M. Hubert KANDEL et M. Julien RESTA qui a donné procuration de vote à M. Eric KIEFFER.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2018 DEL2018_026

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2018**

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : lot 08 – avenant n°1 DEL2018_027

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire effectuer des travaux supplémentaires à la menuiserie SCHALCK et explique la nature de ces travaux.

Le devis pour ces travaux se monte à 4 230,89 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 12 voix pour et 1 abstention (Mme Steinmetz),

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SCHALCK pour un montant total de 4 230,89 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 08.**

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : lot 06 – avenant de moins-values n°1 DEL2018_028

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certaines positions du devis de l'entreprise Schoenenberger pour le lot n°06 n'ont pas été exécutées.

La moins-value se monte à – 1 136,50 € HT

Le montant initial du marché était de 42 307,48 € HT, il passe donc à 41 170,98 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de moins-values pour un total de – 1 136,50 € HT.**

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : acquisition d'un placard encastré dans la grande salle DEL2018_029

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis de l'entreprise SCHALCK de Niedermodern pour l'acquisition d'un grand placard et sa pose dans la grande salle de sport. Celui-ci sera utile au rangement des divers accessoires sportifs.

Il précise que ce placard n'est pas prévu dans le marché avec cette entreprise.

Le devis se monte à 4 225,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 12 voix pour et 1 abstention (Mme Steinmetz),

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SCHALCK pour un montant total de 4 225,00 € HT (hors marché).**

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : acquisition d'un équipement pour tirage pression DEL2018_030

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Roger Spielmann EURL pour l'acquisition d'un équipement permettant un tirage pression destiné à l'espace bar de la salle sportive et culturelle.

Le devis se monte à 2 634,70 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Roger Spielmann EURL pour un montant total de 2 634,70 € HT (hors marché).**

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : acquisition des équipements de la cuisine DEL2018_031

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux devis pour l'acquisition des différents équipements de la cuisine de la salle sportive et culturelle.

Monsieur le Maire propose de retenir le moins disant c'est-à-dire la société SCHNELL GRANDE CUISINE pour un montant de 33 020,49 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis de la société Schnell Grande Cuisine pour un montant total de 33 020,49 € HT (hors marché).**

Acquisition d'un store à enroulement pour la salle polyvalente DEL2018_032

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un rideau de scène pour l'association de théâtre de la commune, ce dernier sera installé dans la salle polyvalente.

Le devis de l'entreprise OFB se monte à 5 590,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise OFB pour un montant total de 5 590,00 € HT (hors marché).**

Dissolution du SIVOM DEL2018_033

Le SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs a délibéré en date du 26/06/2017 et 27/11/2017 afin de régulariser les conséquences budgétaires et patrimoniales des transferts de compétences. L'ensemble des communes appartenant au SIVOM a délibéré sur ce point, de manière concordante.

Il en résulte que par arrêté préfectoral du 11 janvier 2018, il a été mis fin à l'exercice des compétences du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs.

Par délibération du 05 septembre 2018, le SIVOM de Schweighouse sur Moder et Environs a délibéré pour :

- Fixer la date de dissolution du syndicat au 30/11/2018
 - Et de proposer la répartition des soldes restant encore en écritures à ce jour, notamment la répartition de l'excédent d'investissement après perception du FCTVA, entre les communes membres, au regard de celle initialement prévue dans la délibération du 26/06/2017, puis de proposer de répartir les autres soldes à la commune de Schweighouse-sur-Moder.
-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu la délibération du 26 juin 2017 du Comité Directeur du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs portant dissolution du SIVOM.
 - Vu la délibération du 27 novembre 2017 du Comité Directeur du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs.
 - Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs
 - Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2018 portant modification de l'arrêté du 27 décembre 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs
 - Considérant qu'il y a lieu de fixer la dissolution du syndicat au 30/11/2018 et de délibérer sur la dévolution des soldes restant encore en écritures à ce jour, puis sur la dévolution des autres soldes à la commune de Schweighouse-sur-Moder.
 - Vu la délibération du Comité directeur du SIVOM de Schweighouse sur Moder et Environs en date du 05/09/2018

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE, en l'absence de résultat de fonctionnement, que l'excédent d'investissement de 89 688,57 euros du SIVOM apparaissant à la balance des comptes au 31/07/2018 soit réparti de la façon suivante :**

DAUENDORF	9,0 % = 8 071,97
HUTTENDORF	3,0 % = 2 690,66
MORSCHWILLER	3,5 % = 3 139,10
OHLUNGEN	8,5 % = 7 623,53
SCHWEIGHOUSE S/MODER	66,0 % = 59 194,45
UHLWILLER	4,5 % = 4 035,99
WINTERSHOUSE	5,5 % = 4 932,87

- **FIXE** la dissolution du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs au 30/11/2018.
- **Après répartition des excédents tels que définis ci-dessus, l'ensemble des biens syndicaux résiduels, l'actif, le passif et les droits et obligations du syndicat, seront transférés à titre gratuit et en pleine propriété, sous forme d'apport en nature, à la commune de Schweighouse. Il en sera de même pour les restes à recouvrer et à payer et autres soldes en écritures.**
- **DEMANDE** à Madame la Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg de prendre un arrêté entérinant ces dispositions ainsi que la dissolution du SIVOM de Schweighouse.

La séance est levée à 22h30.